F

Janvier 2012

TRENTE-DEUXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Buenos Aires (Argentine), 26-30 mars 2012

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ATTÉNUATION DE SES EFFETS EN VUE DE RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES POPULATIONS ET DES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE, DE LA PÊCHE ET DES FORÊTS

Résumé

- De par leurs caractéristiques géographiques et topographiques, l'Amérique latine et les Caraïbes sont particulièrement vulnérables au changement climatique. La modification sensible des conditions climatiques menace la sécurité alimentaire en raison de son incidence sur les divers éléments des systèmes vivriers dans la région.
- Le présent document propose que la Conférence régionale analyse et formule les positions régionales au regard de trois volets importants liés à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, à savoir: 1) la gouvernance et la coopération régionale en matière de changement climatique; 2) le renforcement des capacités des pays à relever le défi du changement climatique; et 3) la promotion d'une agriculture intelligente face aux modifications du climat.
- Pour chacun de ces grands axes, le document présente les domaines spécifiques qui requièrent l'attention de la Conférence régionale.

Mesures proposées à la Conférence régionale

La Conférence régionale est invitée à examiner et appuyer les positions stratégiques suivantes en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans la région:

- Gouvernance et coopération régionale en matière de changement climatique: 1) promouvoir la concertation et faciliter la tenue de réunions régionales visant à définir des positions communes sur l'agriculture et le changement climatique en Amérique latine et dans les Caraïbes; 2) coordonner des plates-formes de partage des connaissances; et 3) appuyer la création d'une plate-forme de financement.
- Renforcement des capacités institutionnelles face aux défis du changement climatique: 1) mettre en place et renforcer les capacités nationales pour l'élaboration de cadres d'action et de planification sectorielle en matière de changement climatique; 2) appuyer l'évaluation économique et sociale des incidences de la variabilité et de l'évolution du climat dans les sous-

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org

MD046/f

secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des forêts; et 3) collaborer à l'élaboration de programmes de recherche et d'innovation en matière de changement climatique.

- Promotion d'une agriculture intelligente face aux modifications du climat: 1) apporter un soutien aux producteurs agricoles plus vulnérables pour les aider à augmenter leur production dans des conditions climatiques extrêmes; et 2) réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole.

Pour toutes questions relatives au contenu du présent document, veuillez vous adresser à M. Tito Díaz, Secrétaire de la trente-deuxième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Tito.Diaz@fao.org) et/ou à M. Jan Van Wambeke, Fonctionnaire principal (mise en valeur des terres et des eaux) (Jan.VanWambeke@fao.org)

I. Contexte et objectif

1. L'instabilité des prix alimentaires et le réchauffement de la planète ont placé les enjeux de la sécurité alimentaire et du changement climatique au centre des débats et de l'attention de la communauté internationale. Dans la région, l'agriculture est confrontée à un double défi, dans la mesure où elle doit faire face aux effets de l'évolution du climat tout en assurant une augmentation durable de la production agricole et halieutique pour satisfaire la demande alimentaire croissante d'une population qui atteindra, au niveau régional, près de 808 millions de personnes en 2050.

2. Le présent document a pour objectif de contribuer à la formulation des recommandations de la Conférence régionale concernant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, dans une perspective régionale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

II. Le changement climatique et les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des forêts en Amérique latine et dans les Caraïbes

3. De par leurs caractéristiques géographiques et topographiques, l'Amérique latine et les Caraïbes sont particulièrement vulnérables au changement climatique[1]. Suite à la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes, ces dernières années les inondations, les sécheresses et les glissements de terrain ont augmenté de 2,4 fois par rapport aux périodes 1970-1999 et 2000-2005[2].

4. La région constitue un important puits de carbone: selon les estimations, elle détient entre 18 et 26 pour cent des stocks mondiaux de carbone des écosystèmes forestiers, 11 pour cent de la teneur en carbone des pâturages et 17 pour cent de celle des systèmes agricoles. Par ailleurs, les océans et les eaux intérieures qui baignent la région contribuent dans une très large mesure à la fixation du carbone, qu'ils transforment en biomasse utilisable par les populations. Toutefois, en raison de la mauvaise gestion dont elles ont fait l'objet dans le passé, ces ressources naturelles sont en dégradation constante.

5. La situation évoquée ci-dessus est préoccupante sachant que la région a une expérience limitée dans la gestion des ressources naturelles et l'aménagement du territoire, et qu'elle présente également des faiblesses institutionnelles, ce qui rend l'action contre les effets du changement climatique encore plus difficile[3].

[1] PNUD, 2007
[2] GIEC, 2007
[3] CEPALC, 2009

Le changement climatique est une réalité présente dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes

6. Selon les preuves scientifiques disponibles, le réchauffement climatique lié à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre résultant d'activités humaines est à l'origine de modifications sensibles du climat, se manifestant notamment par les signes suivants: augmentation des températures, changements des régimes de précipitations, élévation du niveau de la mer, variations du régime des courants océaniques et intensification des phénomènes climatiques extrêmes. On observe par ailleurs la fonte des glaciers dans les pays andins, une augmentation des événements extrêmes dans certaines régions comme les Caraïbes, l'Amérique centrale et les régions tropicales et subtropicales d'Amérique du Sud, ainsi que des changements dans certains phénomènes climatiques comme *El Niño*.

Le lien entre le changement climatique et la sécurité alimentaire et nutritionnelle est manifeste et exige une action immédiate

7. La modification sensible des conditions climatiques menace la sécurité alimentaire de par son incidence sur les systèmes vivriers et de production piscicole et aquacole de la région. Les phénomènes climatiques extrêmes sont à la fois plus fréquents et plus intenses. Les sécheresses et des régimes de précipitations de plus en plus irréguliers ont déjà des effets directs sur la production vivrière, les infrastructures de distribution des aliments, l'incidence des crises alimentaires, les biens et les moyens d'existence, ainsi que sur la santé humaine, tant en milieu rural que dans les villes.

8. La région Amérique latine et Caraïbes représente la plus vaste réserve de terres arables par habitant. Elle possède environ 576 millions d'hectares fertiles, soit 30 pour cent des terres cultivables de la planète et 28,5 pour cent du territoire régional. Cependant, par effet de leur gestion et de l'emploi qui en est fait, les ressources naturelles sont aujourd'hui sous-exploitées, avec un taux d'utilisation actuel de 25 pour cent seulement. Par ailleurs, on observe dans la région un état de détérioration avancée des sols et de la biodiversité, dû à des problèmes d'érosion, à l'urbanisation, à la pollution et à l'expansion des activités agricoles[4].

9. Les ressources en eau de la région ont été gérées en fonction des conditions hydrologiques et en suivant une démarche essentiellement hydraulique. Pour l'avenir, il sera essentiel que la planification de ces ressources soit effectuée dans le respect de principes de gestion propres à préserver l'intégrité des écosystèmes et en tenant compte des scénarios de vulnérabilité au changement climatique. Il s'agit d'un effort considérable, impliquant une action dans des domaines très divers visant en particulier à réduire la vulnérabilité actuelle dans les zones inondables et à introduire des changements d'utilisation des terres.

10. L'absence d'une planification multisectorielle a déterminé une pression excessive sur les ressources halieutiques et la biodiversité aquatique, de sorte qu'en milieu rural la pêche joue aujourd'hui un rôle d'amortisseur économique et de sécurité alimentaire immédiat lorsque l'agriculture ou l'élevage entrent en crise.

11. Les régimes de gestion des terres et de l'eau, qui définissent de nombreux systèmes de production alimentaire, sont mis sous pression face à un niveau de demande sans précédent dans la région. Le changement climatique contribuera à accentuer la pression exercée sur les principaux secteurs de production de la région. Les pouvoirs publics et le secteur privé, y compris les producteurs, ont ainsi l'occasion d'intervenir en amont et plus résolument pour promouvoir l'adoption de pratiques d'utilisation et de gestion durables de ces ressources. Les ressources en terres et en eau ont la capacité potentielle d'accroître la production de manière efficace tout en limitant les incidences sur d'autres écosystèmes; il faudra néanmoins apporter de profonds changements à leur gestion actuelle. Il s'agira d'élaborer des politiques nationales et d'adapter les institutions à cette nouvelle réalité afin qu'elles

[4] Évaluation internationale des connaissances agricoles, de la science et de la technologie pour le développement (EICSTAD): Amérique latine et Caraïbes, 2009.

puissent apporter une véritable contribution à la diffusion des connaissances et à l'application d'une réglementation responsable de l'utilisation des ressources naturelles.

12. Dans ce contexte, l'adoption de pratiques appropriées dans le cadre des systèmes agricoles, y compris l'élevage, les forêts, la pêche et l'aquaculture, peut jouer un rôle important dans l'adaptation au changement climatique, d'une part, et dans l'atténuation de ses effets, d'autre part. Les systèmes agricoles doivent assurer un certain nombre de services environnementaux (gestion durable de l'agrosystème, fixation du carbone, gestion des ressources hydriques, protection des sols et de la biodiversité, etc.) et socioéconomiques (production agricole et non agricole, approvisionnement alimentaire, conservation de la culture et des savoirs traditionnels, etc.) essentiels, qui contribuent à la fois à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la capacité de réaction des écosystèmes productifs et naturels aux modifications du climat. Il est essentiel de mettre en place des incitations économiques pour encourager la fourniture de ces services dans une perspective de durabilité.

Des progrès ont été accomplis dans le secteur quant aux capacités institutionnelles face au changement climatique

13. L'importance de la question du changement climatique a été soulignée à l'occasion de divers forums des ministres de l'agriculture de la région, notamment lors de la réunion du *Consejo Agropecuario del Sur* (Conseil agricole du Sud) (Bolivie, 2009; Argentine, 2011), ainsi que dans le cadre de la cinquième réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques (Jamaïque, 2009) et de la dernière Conférence régionale de la FAO (Panama, 2010). Par ailleurs, dans de nombreux pays les politiques nationales en matière de changement climatique sont coordonnées par les ministères de l'environnement respectifs.

14. S'agissant du cadre institutionnel et des politiques, au niveau sous-régional, il faut souligner la création d'un groupe de travail sur le changement climatique au sein du réseau de coordination des politiques agricoles du *Consejo Agropecuario del Sur*, et la stratégie régionale pour l'environnement et la santé (ERAS) élaborée avec l'appui des secrétariats des conseils des ministres de l'agriculture, de l'environnement et de la santé d'Amérique centrale. Par ailleurs, la Communauté andine a mis au point une stratégie andine face au changement climatique, assortie de mesures spécifiques intéressant l'agriculture. Un certain nombre d'instances et de programmes régionaux ont lancé des projets et des études visant à assurer une meilleure adaptation au changement climatique dans la région, notamment l'Initiative latino-américaine et caribéenne pour le développement durable, le Couloir biologique mésoaméricain, le Centre du changement climatique de la Communauté des Caraïbes et le Programme latino-américain du carbone. En règle générale, cependant, des efforts plus poussés et une meilleure coordination sont nécessaires pour faire avancer l'intégration des secteurs agricole et forestier au sein d'une «économie verte».

15. Par ailleurs, un certain nombre de pays ont pris l'initiative de constituer des commissions sectorielles dans le cadre institutionnel du secteur agricole (le Chili, par exemple) pour étudier la question, d'autres ont inscrit le défi du changement climatique parmi les priorités des débats en cours sur la politique agricole (le Costa Rica, par exemple) et d'autres encore ont mis en place des bureaux chargés de la question du changement climatique au sein de la structure du secteur agricole (l'Uruguay et le Mexique, par exemple).

Des changements différenciés en Amérique latine et dans les Caraïbes

16. Ces dernières années, les phénomènes extrêmes tels que les ouragans (Amérique centrale et Caraïbes), les inondations (Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela), les sécheresses (Cône Sud) et le gel (pays andins) se sont aggravés, avec des effets distincts d'un pays à l'autre. Une tendance analogue est attendue dans les prochaines années, lorsque les effets du changement climatique ne seront pas enregistrés de manière uniforme dans toute la région.

17. S'agissant des petits États insulaires des Caraïbes, la vulnérabilité de ces pays au changement climatique est accentuée du fait de leurs conditions particulières, notamment leur forte dépendance à l'égard d'une base de ressources restreinte, une sensibilité particulière aux catastrophes naturelles, des ressources en terres limitées et la faible disponibilité de ressources humaines. Ces facteurs, entre autres circonstances, contribuent à faire du changement climatique un défi particulièrement lourd dans ces pays.

18. En revanche, selon certaines études, les zones méridionales du Cône Sud pourraient même bénéficier d'une augmentation de la température moyenne dans la région, qui prolongerait le cycle végétatif et biologique de nombreuses espèces, améliorant ainsi les capacités productives.

19. Les politiques et les programmes d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets doivent promouvoir l'adoption de bonnes pratiques dans le cadre de la gestion des bassins versants, qui sont généralement transfrontaliers.

III. Négociations et accords internationaux

20. Les principaux résultats de la dix-septième Conférence des Parties (COP17) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Durban, 2011) intéressant le secteur agricole sont les suivants: 1) l'établissement d'une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto; 2) l'adoption d'une « action concertée à long terme » dans le cadre de la Convention; 3) le lancement d'un nouveau processus en vue d'un accord juridiquement contraignant applicable à toutes les parties à la Convention; et 4) la mise en œuvre du Fonds vert pour le climat (*Green Climate Fund*).

21. *Adaptation*: Toutes les décisions relatives à la mise en œuvre du Cadre de Cancún pour l'adaptation au changement climatique ont été approuvées.

22. *Atténuation*: La définition de l'objectif d'atténuer les effets du changement climatique pour les pays en développement reconnaît le caractère prioritaire du développement économique et social et de l'éradication de la pauvreté. Elle reconnaît également la diversité des mesures d'atténuation et indique les points essentiels liés aux mesures d'atténuation adaptées aux pays, y compris la nécessité d'élaborer des lignes directrices générales pour l'évaluation à l'échelle des ménages, la notification et la vérification des mesures d'atténuation soutenues aux niveaux national et des ménages[5].

IV. Conclusions et recommandations destinées à guider le débat lors de la Conférence régionale

23. Le changement climatique se manifeste en Amérique latine et dans les Caraïbes par une augmentation des phénomènes climatiques extrêmes ayant une incidence sur la production vivrière, l'insécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations. Face à ce défi, de nombreux accords de coopération ont fourni une plate-forme permettant de coordonner et de renforcer l'action aux fins de l'élaboration de mesures et de politiques relatives au changement climatique.

24. Les pays sont appelés à renforcer leurs institutions et à promouvoir des initiatives d'intégration régionale et sous-régionale pour favoriser l'insertion de mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans les politiques agricoles nationales (CAN, CARICOM, UNASUR, MERCOSUR, CAFTA et ALBA[6]). Il conviendra également de renforcer et de faciliter la coopération Sud-Sud entre les pays de la région, dans certains domaines comme la cartographie de la vulnérabilité, l'élaboration de politiques et la mise au point d'outils de gestion, les systèmes de surveillance du climat, la recherche et la mise au point de solutions innovantes pour faire face au changement climatique dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des forêts.

---

[5] FAO, 2011. *Internal Brief From UNFCCC COP-17 in Durban*.

[6] CAN (Communauté andine), CARICOM (Communauté des Caraïbes), UNASUR (Union des nations de l'Amérique du Sud), MERCOSUR (Marché commun austral), CAFTA (*Central America Free Trade Agreement*, Traité de libre-échange entre les États-Unis, l'Amérique centrale et la République dominicaine), ALBA (Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique).

25. Au niveau des pays, même si des efforts ont été déployés, et continueront de l'être, pour faire face à la variabilité actuelle du climat et pouvoir s'adapter aux modifications attendues, l'incidence potentielle du changement climatique est liée à l'évolution tendancielle des émissions de gaz à effet de serre qui déterminent à leur tour la rapidité des changements prévus et, donc, la marge de manœuvre possible. Non seulement les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et leur agriculture ont la capacité potentielle d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre, mais les efforts conjoints consentis pour réduire ces émissions seront à leur tour déterminants pour la viabilité des mesures d'adaptation au changement climatique.

26. Il est proposé à la Conférence de définir les positions régionales au regard de trois volets prioritaires, à savoir: 1) la gouvernance et la coopération en matière de changement climatique aux niveaux régional et sous-régional; 2) le renforcement des capacités institutionnelles pour relever les défis du changement climatique; et 3) la promotion d'une production agricole et forestière intelligente face aux modifications du climat. Les politiques élaborées par les pays, en particulier pour l'adaptation au changement climatique, doivent tenir compte des principales modifications du climat attendues dans chaque sous-région.

Gouvernance et coopération régionale pour faire face au changement climatique

27. Dans le contexte mondial actuel et bien que sa contribution aux émissions de gaz à effet de serre soit proportionnellement inférieure à celle d'autres parties du monde, la région est particulièrement vulnérable aux incidences du changement climatique, surtout les Caraïbes et certaines zones andines. Plusieurs pays de la région ont défini leur position dans le cadre des négociations internationales en donnant la priorité à l'adaptation au changement climatique et en sollicitant l'appui des pays (ceux de l'Annexe I, c'est-à-dire les pays industrialisés) pour la mise en œuvre de ces mesures.

28. Même si sur la scène des négociations internationales relatives au climat l'agriculture a été prise en compte dans le programme d'action concertée à long terme (Durban 2011), les pays demeurent néanmoins divisés à cet égard, en particulier pour ce qui est de l'atténuation des effets du changement climatique.

29. Sachant que certains des principaux systèmes hydriques de la région sont communs à deux ou plusieurs pays, comme c'est le cas des bassins de l'Orénoque, de l'Amazone et du Rio de la Plata, il est essentiel de renforcer la coopération institutionnelle entre les pays qui partagent des bassins hydrographiques.

30. Il est proposé que la Conférence définisse des positions régionales pour: a) faciliter la concertation au niveau régional sur l'agriculture, l'élevage, les ressources forestières, la pêche et l'aquaculture, ainsi que la participation aux négociations internationales; b) promouvoir la coopération Sud-Sud et l'échange d'informations et de connaissances sur le changement climatique; et c) soutenir la mise en place de nouvelles sources de financement pour les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, y compris dans les secteurs de production alimentaire.

a) Des positions communes concernant la production alimentaire et le changement climatique dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pourraient être définies à l'occasion des discussions et réunions régionales, y compris dans le cadre de la préparation et de la participation aux *Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* (COP).

b) Les **plates-formes de partage des connaissances** pour les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des forêts permettraient la mise en commun d'informations climatiques et géographiques, améliorant ainsi les connaissances relatives au climat et contribuant à l'évaluation des incidences potentielles du changement climatique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les commissions techniques régionales, en

particulier la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC), la Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes (CODEALC), la Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COPESCAALC) et la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO), peuvent faciliter cet échange d'informations dans leurs domaines de compétence respectifs. Cette action pourrait être menée en coordination avec des instances existantes, notamment le Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) et le programme de coopération régionale EUrocLIMA.

c) Les pays de la région pourraient mettre en place une **plate-forme de financement** qui englobe le large éventail des possibilités existantes et ne soit pas limitée au seul financement des mesures climatiques. Il est urgent d'améliorer l'accès des secteurs de l'agriculture et de l'élevage aux fonds carbone et de reconnaître la contribution que les cultures (vivrières et fourragères) et les pâturages apportent au stock de carbone. Il est également nécessaire d'accroître les investissements publics et privés pour favoriser l'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole et celui de l'élevage, et de multiplier les sources de financement en nouant des partenariats avec les différentes parties prenantes aux niveaux social, gouvernemental, privé et international.

d) Il est proposé d'appeler la **Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20)**, qui se tiendra à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012, à prendre des engagements en vue de renforcer le concept de développement durable et son application, dans ses divers aspects environnementaux, économiques et sociaux. La Conférence Rio +20 peut offrir une occasion unique de mobiliser les ressources stratégiques nécessaires pour trouver une issue durable à la crise internationale, en tenant compte de ses facettes économiques, sociales et environnementales.

Renforcement des capacités institutionnelles pour relever les défis du changement climatique

31. Comme indiqué précédemment, des progrès ont été accomplis dans la région sur la voie de l'intégration du changement climatique dans les programmes agricoles nationaux. Il demeure néanmoins nécessaire de mettre en place et de renforcer les capacités techniques des pays afin d'améliorer les aspects prospectifs (évaluation des incidences, de la vulnérabilité et de la capacité d'adaptation du secteur agricole) et pour permettre l'élaboration de cadres d'action et de planification sectorielle en matière de changement climatique. Compte tenu de l'incidence locale des effets du changement climatique observés dans la région, notamment celle des sécheresses et des inondations, il est particulièrement important de renforcer les capacités des pouvoirs publics locaux pour toutes les questions liées au développement rural, à la sécurité alimentaire et à la gestion des ressources naturelles.

32. Il est proposé que la Conférence formule des positions régionales sur trois volets importants aux fins du renforcement des institutions: a) le développement et le renforcement des capacités pour l'élaboration de cadres d'action et de planification sectorielle en matière de changement climatique; b) le soutien à l'évaluation économique et sociale des incidences de la variabilité et de l'évolution du climat sur l'agriculture, l'élevage, la pêche et les forêts; et c) l'élaboration de programmes de recherche et d'innovation en matière de changement climatique pour les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des forêts.

33. Plus précisément, les pays pourraient concentrer leurs efforts dans les domaines suivants:

a) Le renforcement des capacités, y compris celles des pouvoirs publics locaux, pour une gestion adéquate des risques liés au climat:

- Aménagement du territoire (cartes des dangers et des risques).
- Gestion des bassins versants et gestion de l'eau (sécheresses, inondations).
- Systèmes de surveillance météorologique et d'alerte précoce (phénomènes climatiques extrêmes; ravageurs et maladies).

- Renforcement et réforme des services de vulgarisation agricole et de transfert de technologie: mise en œuvre de services de vulgarisation plus horizontaux et moins verticaux, dispensés par les pouvoirs publics locaux et municipaux.

b) La mise au point et l'application d'instruments novateurs et de mesures d'incitation pour la remise en état des terres de culture et d'élevage dégradées. Il s'agira également d'assurer une utilisation plus efficiente des ressources et d'améliorer la productivité, de promouvoir des pratiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, et de mettre au point des incitations, comme par exemple des systèmes de paiement pour les services écosystémiques et un meilleur accès des secteurs agricole et de l'élevage aux fonds carbone, entre autres mécanismes.

c) Le perfectionnement des domaines de recherche, d'innovation et de développement aux fins de l'adaptation au changement climatique:

- Sauvetage génétique et sélection de cultures/races adaptées à différentes conditions climatiques.
- Études de la biodiversité des écosystèmes naturels.
- Récupération de pratiques de gestion agricole et aquacole durables dans différentes conditions climatiques.
- Méthodes permettant d'assurer une utilisation plus efficace de l'eau à des fins de production dans les zones sujettes à de faibles précipitations.

d) L'amélioration des évaluations prospectives du changement climatique:

- Modèles prédictifs de scénarios de changements spécifiques pour l'agriculture, l'élevage et l'aquaculture.
- Évaluations économiques des incidences potentielles sur l'agriculture et l'élevage.
- Usage actuel des sols et utilisations potentielles futures de la terre.
- Modèles bioéconomiques pour promouvoir des systèmes de production agricole et animale durables dans le cadre d'écosystèmes spécifiques, en fonction des services environnementaux offerts.
- Gestion des forêts et des aires protégées.
- Gestion intégrée des zones côtières.

Promotion d'une agriculture intelligente face aux modifications du climat

34. L'Organisation s'emploie résolument à promouvoir le développement d'une «agriculture intelligente face aux modifications du climat», c'est-à-dire d'une agriculture qui soit en mesure d'assurer un accroissement durable de la productivité et une meilleure capacité d'adaptation, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de contribuer aux objectifs de développement et de renforcer la sécurité alimentaire.

35. Il est proposé que la Conférence formule des positions régionales au regard de deux domaines d'action visant à promouvoir une agriculture intelligente face aux modifications du climat en collaboration avec les producteurs agricoles et les éleveurs en Amérique latine et dans les Caraïbes, à savoir: a) promotion de pratiques durables pour l'exploitation des ressources naturelles et la réduction des risques liés au climat; et b) amélioration de l'efficacité énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre résultant des activités agricoles.

a) Soutien aux producteurs agricoles et aux éleveurs plus vulnérables pour les aider à augmenter leur production dans des conditions climatiques extrêmes grâce à l'établissement de priorités relatives à des pratiques et des interventions intelligentes face aux modifications du climat, notamment les suivantes:

- Remise en état des zones dégradées, lutte contre l'érosion et gestion de la fertilité des sols.
- Gestion de l'eau à l'échelle des parcelles, protection des sources d'eau et gestion intégrée des ressources naturelles dans les microbassins versants.
- Mise au point de solutions locales pour la gestion et la prévention des risques agroclimatiques (gel, inondations, sécheresses).
- Conservation des sols et application de bonnes pratiques d'agriculture et d'élevage.
- Gestion des ressources hydriques: améliorer l'efficacité des systèmes d'irrigation et la capacité de stockage de l'eau et assurer la protection des sources d'eau.
- Gestion de systèmes intégrés (agriculture, élevage et forêts).
- Accès aux services de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments.
- Renforcement des capacités en matière d'aquaculture.

b) Réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole par les moyens suivants:

- Remplacement des intrants inorganiques par des intrants organiques et réduction de la consommation d'énergie fossile dans le cadre des systèmes de production.
- Intensification durable de la production agricole et animale pour réduire la pression exercée sur la frontière agricole et freiner la conversion des forêts.
- Adoption de systèmes agroforestiers pour améliorer la teneur des sols en matière organique et augmenter la fixation du carbone.
- Intégration de l'aquaculture dans les systèmes agricoles traditionnels.
- Promotion de systèmes de production agricole et animale permettant à la fois de renforcer la sécurité alimentaire des populations rurales et d'accroître l'offre de sources d'énergie renouvelables (biogaz, biocarburants).